

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »  
DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,  
le douze décembre,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 06 décembre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 2

Absents : 0

Votants : 29

**PRESENTS :** Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme JANISSET, Mme JOLIVET, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,

**EXCUSES REPRESENTES :**

M. HAURY : Pouvoir donné à M. VIAL  
M. BUGNAZET : Pouvoir donné à M. MOLLE  
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES  
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET  
M. MARCEAU : Pouvoir donné à Mme ADJERIOU

**EXCUSEES :**

Mme VINSON  
Mme VILLEVIELLE

n° 20231212\_D\_129

**Commission :**  
**Finances -**  
**Mutualisation**

**Objet : Avance –**  
**Ouverture de crédits**  
**budgétaires en**  
**section**  
**Investissement**

Madame Julie TARERAT a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le 2ème Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation rappelle au conseil communautaire que les collectivités territoriales et leurs établissements publics ont la faculté de prévoir des crédits budgétaires en section d'investissement, par délibération, avant le vote du budget primitif.

Ces crédits ne peuvent pas être supérieur à 25% du montant des crédits ouverts l'année précédente en section d'investissement, hors crédits budgétaires consacrés au remboursement de la dette. En outre, ces crédits budgétaires ne doivent concerner que des dépenses nouvelles d'investissement de l'exercice nouvellement ouvert.

Ces crédits ouverts devront être intégralement repris dans le budget primitif.

Il vous est proposé de bien vouloir autoriser l'ouverture de crédits budgétaires en section d'investissement du budget général à hauteur de 110 000 €, en section d'investissement du budget annexe Assainissement à hauteur de 60 000 € et en section d'investissement du budget AEP à hauteur de 40 000 €.

Indépendamment des restes à réaliser, cette ouverture de crédits permettra d'assurer le règlement des dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du budget sur les opérations suivantes :

Pour le Budget Général :

- Opération 55 – Bâtiments Communautaires : à hauteur de 90 000,00 €
- Opération 87 – Aides aux entreprises : à hauteur de 20 000,00 €

Pour le Budget Assainissement :

- Opération Travaux d'urgence à hauteur de 60 000,00 €

Pour le Budget AEP :

- Opération Travaux d'urgence à hauteur de 40 000,00 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,  
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

AR Prefecture

La Secrétaire de séance

043-244301131-20231212-20231212\_D\_129-DE  
Reçu le 15/12/2023

Julie TARERAT

Le Président

Frédéric GIRODET

